



CHAMBRE DES DEPUTES

Session extraordinaire 2013-2014

TB/AF

Commission de la Santé, de l'Egalité des chances et des Sports et Commission du Développement durable

Procès-verbal de la réunion du 25 février 2014

ORDRE DU JOUR :

1. Echange de vues sur la construction d'un nouveau stade de football à la Cloche d'Or (demande du groupe politique CSV)
2. Uniquement pour les membres de la Commission de la Santé, de l'Egalité des chances et des Sports

Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 28 janvier 2014

*

Présents : Mme Nancy Arendt, M. Eugène Berger remplaçant M. Gusty Graas, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Georges Engel, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Cécile Hemmen, Mme Françoise Hetto-Gaasch, M. Alexander Kriepps, Mme Josée Lorsché, M. Edy Mertens, M. Laurent Mosar remplaçant Mme Syvie Andrich-Duval, M. Marc Spautz, membres de la Commission de la Santé, de l'Egalité des chances et des Sports

M. Marcel Oberweis, observateur

M. Gilles Baum, M. Yves Cruchten, M. Georges Engel, M. Gusty Graas, M. Max Hahn, M. Aly Kaes, M. Marc Lies, Mme Josée Lorsché, M. Roger Negri, M. Marco Schank, M. Justin Turpel, M. Serge Wilmes, M. Claude Wiseler remplaçant Mme Sylvie Andrich-Duval, membres de la Commission du Développement durable

M. Romain Schneider, Ministre des Sports

M. François Bausch, Ministre du Développement durable et des Infrastructures

M. Marc Mathekowitsch, M. Robert Thillens, Ministère des Sports

M. René Biwer, Directeur de l'Administration des Ponts et Chaussées

M. Tom Weisgerber, Ministère du Développement durable - Département des travaux publics

M. André Weidenhaupt, Directeur de l'Administration de la gestion de l'eau

Mme Tania Braas, Administration parlementaire

Excusée : Mme Sylvie Andrich-Duval, membre de la Commission de la Santé, de l'Egalité des chances et des Sports et de la Commission du Développement durable

*

Présidence : Mme Cécile Hemmen, Présidente de la Commission de la Santé, de l'Egalité des chances et des Sports, Mme Josée Lorsché, Présidente de la Commission du Développement durable

*

1. Echange de vues sur la construction d'un nouveau stade de football à la Cloche d'Or (demande du groupe politique CSV)

Au nom du groupe politique CSV, M. Wiseler remercie les Présidentes de la Commission de la Santé, de l'Egalité des chances et des Sports et de la Commission du Développement durable d'avoir convoqué si vite une réunion jointe. En effet, eu égard aux articles parus récemment dans la presse et à la conférence de presse donnée vendredi le 14 février 2014 par le Ministre des Sports et le Ministre du Développement durable et des Infrastructures au sujet du nouveau stade de football, il y a une certaine urgence à connaître tous les détails de ce projet d'envergure.

Il est exposé que le Ministre des Sports a, lors des discussions en séance publique du 21 janvier 2014 sur le projet de loi 6559 autorisant le Gouvernement à subventionner un dixième programme quinquennal d'équipement sportif, déclaré clairement que la rénovation du stade Josy Barthel serait chose acquise. Voilà pourquoi, le groupe politique CSV souhaite recevoir une réponse aux questions suivantes :

- 1) Au moment du vote dudit projet de loi, le Gouvernement avait-il connaissance d'éventuelles autres propositions ? En d'autres termes, la Chambre des Députés disposait-elle de toutes les informations nécessaires pour adopter un projet de loi pareil puisqu'il se dégage l'impression qu'elle a été induite en erreur ?
- 2) Vu les dépenses engagées et le temps investi dans la perspective d'une rénovation du stade Josy Barthel, il se pose la question de savoir quand l'idée de la recherche d'un nouvel emplacement a vu le jour ?
- 3) En ce qui concerne le terrain sur lequel le nouveau stade de football devra être construit, plusieurs questions se posent, à savoir :
 - De quel terrain s'agit-il finalement ?

- Quels sont les rapports de propriété, c'est-à-dire le terrain appartient-il à l'Etat, à la Ville de Luxembourg ou à une personne privée ?
- Qu'en est-il du classement de ce terrain ? Quel est son classement au regard des plans sectoriels qui, bien qu'ils ne soient pas encore en vigueur, ont toujours été pris en compte dans des dossiers d'une telle envergure. Par ailleurs, il se pose la question des zones vertes inter-urbaines.
- Ce nouveau projet est-il conciliable avec la restructuration du réseau routier respectivement avec les lignes de tram projetées ? Il ressort en effet des articles de presse qu'elles permettraient de desservir le nouveau stade de football.
- Quels sont les délais prévus pour la réalisation de ce projet ? Les délais annoncés par la presse, à savoir en 2017 - 2018, semblent être irréalistes, vu qu'il faudra concevoir un tout nouveau projet impliquant un reclassement de terrain etc., par opposition au stade Josy Barthel où les travaux de rénovation auraient pu être réalisés dans un laps de temps relativement court.

Explications du Ministre des Sports et du Ministre du Développement durable et des Infrastructures

En réponse aux questions énumérées ci-dessus, il y a lieu de retenir succinctement ce qui suit :

- M. le Ministre des Sports rappelle que l'enveloppe de 100 millions d'euros prévue par le dixième programme quinquennal d'équipement sportif vise à :
 - subventionner la réalisation d'équipements sportifs par les communes, les syndicats intercommunaux, les organisations sportives, associés les uns ou les autres, le cas échéant, à des promoteurs privés ;
 - subventionner les projets de rénovation et de réaménagement d'infrastructures sportives existantes ;
 - créer une banque de données de l'infrastructure sportive nationale pour faciliter l'établissement de futurs programmes quinquennaux et pour réaliser des études en vue de l'établissement de modèles de gestion.

Le projet de loi 6559 précité devenu la loi du 11 février 2014 autorisant le Gouvernement à subventionner un dixième programme quinquennal d'équipement sportif énonce à titre indicatif les projets susceptibles de bénéficier d'un subventionnement. Les listes définitives seront arrêtées par règlement grand-ducal (il est en voie d'élaboration et sera présenté et discuté à la Commission de la Santé, de l'Egalité des chances et des Sports dès qu'il sera finalisé). Y figurera le subventionnement d'un stade national de football. Il s'agit d'un projet à intérêt national, de sorte que le taux de subventionnement est porté à soixante-dix pour cent. Il est souligné que le Gouvernement actuel, d'ailleurs aussi bien que le Gouvernement précédent, a exprimé le souhait que le site se trouve sur le territoire de la Ville de Luxembourg.

Au moment des discussions du projet de loi précité, le stade Josy Barthel était le seul d'actualité. Une entrevue avec le nouveau conseil communal a eu lieu pour voir s'il assume la position du conseil communal précédent et il en a résulté qu'il y était décidé, à condition que les questions concernant la sécurité, le parking et l'aspect technique soient encore clarifiées (à noter qu'un avant-projet élaboré en concertation avec la Fédération Luxembourgeoise de Football (FLF) a été présenté à la Commune de la Ville de Luxembourg).

La Ville de Luxembourg a demandé quelque temps après si la recherche d'un autre site sur son territoire remplissant les trois conditions susmentionnées poserait problème, question à laquelle l'intervenant a répondu que son objectif primaire consiste à disposer le plus vite possible d'un stade de football répondant aux exigences de l'UEFA. En fait, la recherche d'un nouveau site ne lui a pas posé problème, à condition toutefois que les délais de construction ne soient pas plus longs que ceux prévus pour la rénovation du stade Josy Barthel et que le coût se situe dans une fourchette de trente à quarante millions (à noter que l'enveloppe budgétaire prévue par le dixième programme quinquennal s'élève à vingt et un millions : soixante-dix pour cent de trente millions).

A la veille de la conférence de presse du 14 février dernier, l'orateur a été contacté par la commune de la Ville de Luxembourg l'informant qu'elle a trouvé un autre site correspondant aux exigences en matières technique, de sécurité et d'accès. Le même jour, le nouveau site se situant entre Kockelscheuer et la Cloche d'Or, lui a été présenté en présence du Ministre du Développement durable et des Infrastructures. L'intervenant précise qu'il était seulement au courant que d'autres sites étaient en discussion (6 à 8), mais il n'avait aucune connaissance du site définitivement retenu par la Ville de Luxembourg, et ce, jusqu'au jour précédant ladite conférence de presse.

La tenue d'une conférence de presse a été décidée pour mettre un terme aux rumeurs et aux spéculations qui circulaient sur l'implantation du futur stade national de football.

Il ne s'agit en aucun cas d'un projet tout fait. L'avant-projet réalisé par un Bureau d'architecte en vue de la rénovation du stade Josy Barthel (élaboration d'une infrastructure respectant les contraintes imposées par l'UEFA) servira de base pour le nouveau stade, mais il devra être adapté.

- M. le Ministre du Développement durable et des Infrastructures informe les membres des deux commissions parlementaires qu'en sa qualité antérieure de membre du collège échevinal de la Ville de Luxembourg, il était au courant des négociations qui étaient en cours pour l'acquisition d'un autre terrain sur le territoire de la Ville de Luxembourg. Cependant, pour ne pas éveiller les intérêts des spéculateurs, il a tenu ces démarches secrètes.

Ce projet a été rendu possible suite à un échange de terrains entre la Ville de Luxembourg et un particulier (il ne s'agit pas d'un promoteur immobilier) de deux terrains se situant à Cessange contre le terrain en question. Les terrains sur le nouveau site appartiennent ainsi à la Ville de Luxembourg respectivement à l'Etat. En effet, l'Etat y avait déjà acquis des terrains en vue de l'aménagement du réseau routier du Ban de Gasperich (Boulevard de Kockelscheuer) et de la construction d'un parking P&R qui jouxterait le terminus du tram (envisagé pour un futur plus lointain). A noter que la Ville de Luxembourg, seul maître d'ouvrage du futur stade de football, devra dans un premier temps reclasser le terrain.

Il est rappelé que l'avant-projet du plan sectoriel « Transport » prévoit une extension de la ligne de tramway vers Howald seulement dans une deuxième phase de construction, c'est-à-dire après 2020. Or, conformément au programme gouvernemental 2013-2018 qui prévoit que « Le Gouvernement continuera la réalisation prioritaire du réseau tram au centre du pays et accélérera également son extension vers l'aéroport du Findel, Howald, Cloche d'Or et Cessange. », le

Gouvernement actuel a décidé de reclasser cette ligne dans la première phase de construction du tram.

En ce qui concerne le timing, un échéancier ne pourra pas encore être fixé comme la Ville de Luxembourg devra d'abord reclasser le terrain. L'orateur espère que le réseau routier nécessaire sera construit d'ici trois ou quatre ans. A ce moment, la ligne de tramway ne sera pas encore disponible, mais il considère qu'en mettant en place un concept de transport en commun efficace, cela ne devrait pas poser problème dans un premier temps.

Suite à ces interventions, les membres des deux commissions parlementaires procèdent à un échange des vues, duquel il y a lieu de retenir succinctement les points suivants :

- M. le Ministre des Sports souligne que lors de la discussion en séance publique du projet de loi précité, il a fait état des trois conditions soulevées par la Ville de Luxembourg et énumérées ci-dessus. Il renvoie à cet égard au compte rendu de la séance publique du 21 janvier 2014.

Dans cet ordre d'idées, les membres des deux commissions parlementaires sont informés que la Police Grand-Ducale vient d'établir fin janvier 2014 un rapport négatif sur la sécurité aux alentours immédiats du stade Josy Barthel (ce rapport a été établi sur base d'entrevues informelles qui ont lieu après les matches de football).

- Le groupe politique LSAP se félicite de l'initiative prise par la Ville de Luxembourg et il donne son soutien au nouveau projet, notamment parce qu'il se situe à proximité immédiate de l'autoroute et à proximité urbaine.
- Le groupe politique DP apporte également son soutien à la décision de la Ville de Luxembourg. Il considère qu'il s'agit de la meilleure décision qui ait pu être prise. Vu son emplacement, ce site constitue le site idéal. Il est encore précisé qu'au moment du vote du projet de loi précité, le groupe politique DP était aussi parti du principe que le stade Josy Barthel serait rénové, mais il était toutefois ouvert à des propositions alternatives.
- En réponse à la question d'un représentant du groupe politique CSV, M. le Ministre du Développement durable et des Infrastructures répond que la Ville de Luxembourg vient de signer un compromis avec le propriétaire du terrain échangé, lui permettant d'implanter le futur stade national de football sur ce nouveau site. Pour que cet échange devienne définitif, il faut que le conseil communal de la Ville de Luxembourg y délibère et que cette délibération soit soumise à l'approbation du Ministre de l'Intérieur conformément à la loi communale modifiée du 13 décembre 1988. En ce qui concerne l'échange proprement dit, il relève de la compétence de la Ville de Luxembourg et il n'appartient donc pas au Gouvernement d'y répondre.
- Le représentant de la sensibilité politique déi Lénk accueille favorablement l'idée de dédier le site de la route d'Arlon à la construction de logements.
- Des synergies seront créées, d'une part, au niveau du futur stade national de football où, outre des matches de football (25 matches de football officiels par an), des matches internationaux de rugby pourront être organisés, d'autre part, au niveau du futur stade d'athlétisme (réaménagement de l'INS en un stade d'athlétisme) avec le hall sportif du Sportlycée et finalement, au niveau du futur vélodrome qui sera intégré dans un ensemble plus vaste comprenant le nouveau lycée avec un hall sportif à Mondorf-les-Bains.

- Quant à l'exploitation du futur stade national de football, il y a lieu de noter que tous les partenaires concernés seront impliqués dans la gestion, tel qu'il est le cas pour chaque centre national sportif.
- M. le Ministre des Sports espère que le futur stade national de football, qui pourra accueillir environ dix mille spectateurs, sera construit d'ici 2018, sinon ce serait un échec non seulement pour les responsables politiques, mais pour le pays tout entier. L'information sur le coût définitif et le timing se fera dès que ces deux composantes seront connues.
- M. le Ministre du Développement durable et des Infrastructures souligne que l'avant-projet de règlement grand-ducal relatif au plan sectoriel « paysage » doit être modifié afin que la zone verte inter-urbaine soit délimitée de telle sorte que le P&R et le centre de remisage du tram se trouvent en-dehors de cette zone.

En ce qui concerne le projet de loi sur la construction du tram, celui-ci ne doit pas être modifié suite à la nouvelle donne, vu qu'il a trait à la première phase visant la réalisation du tronçon Gare Centrale-Kirchberg. Un avant-projet de loi relatif à l'extension du réseau tram vers Howald (intégration dans la phase 1 au lieu de la phase 2) est en voie d'élaboration et sera probablement déposé dans deux ans respectivement deux ans et demi.

Par ailleurs, il réfute l'idée que l'opposition aurait été dupée et réitère sa remarque que la raison pour laquelle les négociations ont été tenues secrètes réside dans le fait qu'on ne voulait pas éveiller l'intérêt des spéculateurs. Pour cette même raison, le Gouvernement n'a pas été informé que des négociations seraient en cours. L'on voulait attendre jusqu'à ce que le compromis soit signé avant de rendre publique l'option choisie.

Les membres sont encore informés qu'au Ban de Gasperich, le Gouvernement aspire un « model-split » 60/40, c'est-à-dire qu'il souhaite parvenir à une proportion où quarante pour cent des spectateurs viendront au nouveau stade de football en empruntant les transports en commun. A noter qu'un tram en traction double peut transporter 450 personnes et que la cadence est de 5 minutes respectivement de 3 minutes pendant l'heure de pointe. Outre le P&R, un parking de mille places sera créé aux abords du stade.

- Le groupe politique CSV regrette que la transparence promise par le nouveau Gouvernement n'ait pas été au rendez-vous dans ce dossier. A ses yeux, il importe que le Luxembourg dispose le plus vite possible d'un stade de football qui répond aux exigences de l'UEFA. Il ne s'accroche pas impérativement au projet de rénovation du stade Josy Barthel, mais il souhaite obtenir une réponse à ses questions, notamment sur le timing et le coût avant de se positionner sur le nouveau projet.

2. Uniquement pour les membres de la Commission de la Santé, de l'Egalité des chances et des Sports

Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 28 janvier 2014

Le projet de procès-verbal de la réunion du 28 janvier 2014 est approuvé sous le bénéfice d'une modification qu'une représentante du groupe politique CSV suggère à l'endroit du quatrième tiret de l'échange de vues, à savoir : « Le groupe politique CSV ne saura soutenir l'approche libérale du Gouvernement dans le domaine de la prostitution. Il est mis en garde

contre les conséquences d'une telle approche. En effet, en cas d'introduction en Belgique et en France d'un modèle de prostitution similaire au modèle suédois, le Grand-Duché de Luxembourg risquera alors de devenir la plaque tournante du trafic des êtres humains. Les réseaux de trafic humain (à noter qu'il y a une augmentation notable du trafic des femmes de l'Est vers l'Ouest et que la plupart des femmes sont contraintes à la prostitution) seraient ainsi encouragés à faire des bénéfices faciles au Luxembourg.

Luxembourg, le 5 mars 2014

La Secrétaire,
Tania Braas

La Présidente de la Commission de la Santé,
de l'Egalité des chances et des Sports,
Cécile Hemmen

La Présidente de la Commission du
Développement durable,
Josée Lorsché